



REVUE DE PRESSE

Lundi 09 avril 2018



Conflit social, bataille d'héritage et cinéma

Aujourd'hui

Grève de la SNCF, acte II. La grève deux jours sur cinq inaugurée le 3 avril par les syndicats opposés à la réforme de la SNCF en est à son deuxième épisode. Elle devrait être encore très suivie, et le conflit pourrait se durcir et se prolonger au-delà de juin, averti la CGT (voir également en page 4 et 44).

Demain

Radio France: le CSA à l'écoute. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel entame ses auditions pour trouver le successeur de Mathieu Gallet à la tête de Radio France après avoir retenu six candidats, dont la grande favorite, Sibyle Veil, qui fait déjà partie des hauts dirigeants du groupe public.

Mercredi

Hollande de retour en librairie. Onze mois après son départ de l'Élysée, l'ancien Président publie ses «Leçons du pouvoir» en 400 pages, un ouvrage très attendu où il revient sur son quinquennat, les raisons qui l'ont conduit à renoncer à briguer un 2^e mandat, et où il livre ses réflexions sur l'avenir de la social-démocratie.

Voyage dans le temps. Deux fossiles de dinosaures, un allosaurus aux «60 dents affûtées» et un diplodocus «de 12 mètres du nez à la queue» sont proposés à la vente lors d'une vente aux enchères «préhistoriques» chez Drouot à Paris.

Judi

Festival de Cannes: les films



Repro CL

en compétition. Le Festival de Cannes annonce la liste des films en compétition pour la Palme d'or: un mélange de noms prestigieux et de nouveaux venus, de cinéphilie pointue et de glamour devrait comme chaque année être au rendez-vous, avec

la promesse de stars et paillettes sur le tapis rouge.

Tarnac: épilogue du procès. Accusés de terrorisme et finalement jugés pour des délits droit commun, les huit militants libertaires du groupe de Tarnac sont fixés sur leur sort après trois semaines de débats qui ont souvent viré au procès de l'antiterrorisme.

Vendredi

Héritage Hallyday: première décision. En attendant de se pencher sur la succession contestée de Johnny Hallyday, la justice se prononce sur la requête déposée par les deux aînés de la star, David Hallyday et Laura Smet, qui réclament le gel de son patrimoine et un droit de regard sur son album posthume.

«Infiniment Charentes», 284 sites entre les deux départements

Lorsqu'on les réunit, les deux Charentes totalisent 284 sites de visites et d'activités de loisirs. Cela dresse un nombre important de petites icônes sur la carte touristique «Infiniment Charentes» que vient d'éditer l'agence de développement désormais commune aux deux départements. Cette carte était distribuée mardi dernier à Saintes, parmi de nombreuses autres brochures, affiches, flyers, outils promotionnels divers que les «acteurs du tourisme» étaient invités à partager lors d'une bourse baptisée Déclic. Les deux comités départementaux de tourisme ont fusionné en 2017. Reste à diffuser cette stratégie auprès des offices locaux comme des hébergeurs, campings, maisons d'hôtes, responsables de sites et parcs d'activités. «Nous espérons qu'en se connaissant mieux, chacun deviendra un peu ambas-

sadeur de l'autre», affirme Stéphane Villain, président de Charentes Tourisme. «Vu de Paris, nous étions Les Charentes, autant que ça devienne une réalité», déclare Christine Montambault, venue faire la promotion de l'activité «cognac tasting tour» de son mari Jean-Luc: «J'ai pu faire passer l'information à des professionnels du 17 qui ne nous connaissaient pas, l'abbaye de Fontdouce par exemple, l'office de tourisme de Rochefort, un camping des Mathes... La plage, c'est bien mais quand il ne fait pas beau, il faut aussi pouvoir indiquer d'autres choses intéressantes à faire».

«Frontière poreuse»

Les Charentais espèrent profiter de la forte attractivité du littoral. «Un plus grand territoire signifie davantage d'offres et l'occasion pour nos

visiteurs de prolonger leur séjour», souligne Stéphane Villain. S'ajoute à cela des opportunités accrues de tourisme de proximité.

«Nous constatons d'ores et déjà que la frontière séparant les deux départements devient plus poreuse», affirme Anael Vignet, directeur du musée de l'abbaye de Saint Amant de Boixe. «Nos statistiques de fréquentation nous montrent que depuis l'an dernier, les Maritimes viennent davantage nous voir, de même que les Girondins». À travers les nouveaux documents disponibles en office et publiés sous la marque Infiniment Charentes – un guide pratique «passeport-découvertes» et un magazine tous deux tirés à 80 000 exemplaires – les habitants des deux départements pourront vérifier qu'ils sont loin d'avoir fait le tour des richesses de leurs Charentes.

La Charente pourrait perdre deux parlementaires

Édouard Philippe, le premier ministre l'a confirmé jeudi. La loi sur la diminution du nombre de parlementaires sera bien menée à son terme au cours de cette législature.

L'Assemblée nationale devrait ainsi passer de 577 députés aujourd'hui à 400 élus après les élections législatives de 2022, dont 15 % élus sur une liste, à la proportionnelle.

La Charente pourrait ainsi perdre un député, avec le redécoupage du département en seulement deux circonscriptions, ne conserver qu'un seul sénateur au lieu de deux aujourd'hui.

Thomas Mesnier, député LREM s'en félicite. À l'inverse, le PS Jérôme Lambert n'y voit qu'une mesure démagogique, sans économies. Pour la sénatrice PS Nicole Bonnefoy «rien n'est acquis».

Thomas Mesnier, LREM

« Les moyens de nos missions

C'est le seul point de convergence entre Thomas Mesnier, député LREM de la première circonscription de Charente et Jérôme Lambert: «Ce n'est pas une surprise. C'était dans notre programme». Alors il s'y retrouve pleinement. «Il faudra juste s'assurer du maintien de deux députés et d'un sénateur pour la Charente». Thomas Mesnier en est conscient. «Cela va doubler la taille des circonscriptions. Mais de trois à deux, c'est très bien, maintenant qu'il n'y aura plus de double mandat. On est à plein-temps». Et s'il se sait une capacité de travail importante, il ne s'inquiète pas. «Si le député ne se prend pas pour le maire, pour le président du département, mais qu'il accompagne les citoyens quand ils ont des difficultés avec l'administration».

Thomas Mesnier, attend surtout

«davantage de moyens pour les députés, pour assurer la mission. J'ai trois personnes qui travaillent avec moi. Deux de plus auraient de quoi s'occuper en étant payés décemment. C'est le plus important. Parce qu'aujourd'hui, on ne peut plus justifier 577 élus par le travail législatif. J'ai 20 communes dans ma circonscription. Sandra Marsaud en a 200 dans l'ouest. Elle n'est pas plus déconnectée du terrain.» Surtout, Thomas Mesnier attend une avancée de la proportionnelle. «Mieux représenter les courants politiques. Je combats le FN, mais il n'est pas tolérable que 30 % d'électeurs soient représentés par si peu d'élus. Ce sera même un moyen de les affronter davantage.»



Jérôme Lambert, PS

« Une mesure démagogique

«S'il y a un problème aujourd'hui avec la démocratie tel que les citoyens l'expriment, c'est le manque de relation entre les élus et eux, la proximité». Jérôme Lambert, PS, le plus ancien des députés charentais, dernier de l'Assemblée ayant connu l'élection à la proportionnelle de 1986, s'inquiète de la relation à l'électeur, avec seulement 340 députés «de terrain» à cause de la dose de proportionnelle, des circonscriptions agrandies. «J'ai connu la Charente à quatre circonscriptions, à trois ça change déjà. Or la relation est fondamentale. On est élus sur des principes et on les confronte tous les jours, on vérifie si c'est conforme aux attentes». Avec 220 communes, 450 permanences, 600 manifs locales «je ne pourrai pas en faire plus, je suis déjà au taquet» s'inquiète le



député de la troisième, qui détaille encore séances à l'assemblée, travail en commissions «qui est aujourd'hui réparti sur 577 députés. Je ne vois pas le gain pour le travail et la relation avec le citoyen». Même l'assurance d'un fonctionnement promis «à moyens constants» ne l'emballe guère. «Le pouvoir préfère avoir des collaborateurs en face plutôt que des députés. Ce n'est pas eux que je vois dans les commissions, les permanences. Ce serait moins d'élus et plus de technocrates. C'est une réforme démagogique. Un parlementaire coûte 15 euros par an au citoyen. On ne va rien gagner. C'est juste un moyen de mieux contrôler. C'est un affaiblissement.»

«Ce serait réduire le pouvoir du parlement»

Pour la sénatrice PS Nicole Bonnefoy, «rien n'est acquis, c'est pour l'instant juste une probabilité, qui donnera lieu à discussions». Pas question donc de délivrer un positionnement binaire à ce stade. Mais sur le fond, on ne la sent pas franchement emballée par l'annonce du premier ministre. «Si ça devait aller dans ce sens, ça ne ferait qu'éloigner les parlementaires du terrain. Ce serait aussi une remise en cause du parlement, une réduction de ses moyens et donc de son pouvoir au profit d'un exécutif plus fort.» Elle craint que l'augmentation de la distance avec les concitoyens ne nourrisse les discours populistes: «on ne voit jamais les parlementaires, on ne sait pas ce qu'ils font, en fait ils ne font rien et ne servent à rien.» Et tout ceci à ses yeux s'inscrit dans un contexte: «On a commencé par la moralisation de la vie politique, on continue avec cette petite musique qui se distille.» Celle qui s'interroge aussi «sur la parité dans tout ça» dit que le PS formulera ses (contre) propositions après consultation populaire.



- Plus de 1 100 personnes ont profité du premier week-end d'ouverture de l'X'eau
- Les activités ont été prises d'assaut: près de la moitié des places sont déjà réservées.

Un millier de sourires

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Après les élus et les scolaires, le centre aquatique de l'X'eau, aux Vauzelles, s'est enfin ouvert au public, samedi, lors d'une journée gratuite. Dans l'espace loisirs, du moins, les zones «bien-être» (hammam, sauna, douches massantes...) restent payantes, premier jour ou pas. «On voulait se concentrer sur les bassins», justifie le directeur, Réginald Galland, qui craignait «un effet de masse» à 9 heures. Il n'a pas eu lieu: seulement quatre personnes se sont présentées à l'ouverture, samedi matin. Deux baigneurs et deux personnes venues se renseigner sur les activités aquatiques. Les bassins sont restés calmes jusqu'en début d'après-midi, quand la foule a fait son apparition.

Bilan: 634 entrées gratuites avec un maximum de 250 baigneurs simultanés à 16 heures. Sans compter 41 entrées «bien-être» à 9,50 €. «Satisfaisant», pour le directeur, qui ne s'était «pas fixé d'objectif précis». Sinon que la première journée se passe bien. Dimanche, avec les tarifs normaux, 440 personnes ont pris un ticket. Ce qui a le mieux marché, ce sont les activités aquatiques. Dès samedi soir, avec 80 abonnements trimestriels,



Après une matinée calme, la foule est arrivée samedi après-midi avec jusqu'à 250 personnes en même temps. Photo Christophe Barraud

40 % des places ont trouvé preneurs entre l'aquagym, l'aquabike ou encore le fitness. Seul bémol: «Ça ferme un peu tôt», regrette Françoise Leduc, de Javrezac. Une habituée des Antilles de Jonzac qui voulait «boire un café et visiter», dimanche à 17 h 30. Pas de pot, l'X'eau s'éteint à 17 heures, 1 h 45 avant le concurrent de Charente-Maritime.

Technique: deux ans de calage

Les techniciens de Grand Cognac n'auront pas accès tout de suite à la machinerie complexe du centre aquatique, qui comprend notamment un système de traitement à l'ozone et non

au chlore. Durant deux ans, l'entretien sera fait par la société Colfély (Suez). Le temps, pour les agents de l'agglomération, de se familiariser avec l'outil, tout en assurant les autres tâches.

Mélanie Martin

« On voit la différence »



C'est très agréable, on voit la différence avec l'ancienne piscine. C'était froid, sombre, pas très accueillant. Ici, c'est lumineux, il fait bon, c'est vraiment agréable. Pour les enfants, l'eau ne pique pas, il n'y a pas cette odeur de chlore, on ne sent rien quand on met la tête sous l'eau. Je fais du triathlon, je nageais déjà toutes les semaines. Je pense que je vais venir encore plus souvent, avec ma fille.

Roselyne Gaudy

« Beaucoup plus propre »



Je suis venue me renseigner sur les activités et j'ai trouvé ce que je voulais. Je me suis inscrite à l'aquagym: 80 € le trimestre, ce n'est pas excessif par rapport à une salle de sport, par exemple. L'ancienne piscine ne m'attirait pas, je n'y allais que pour accompagner mes petits enfants. Là, c'est plus beau, plus grand et beaucoup plus propre. C'est ce qui m'a décidée à franchir le pas.

Bertrand Gatumel

« Je vais m'abonner »



J'ai voulu tester le grand bassin et ça me plaît. Je nageais déjà à l'ancienne piscine, je voulais vérifier s'il y avait bien des couloirs séparés à l'X'eau. C'est le cas, les enfants ont leur espace à côté, on peut faire de la nage sportive tranquillement. Ce [samedi] matin, j'ai eu une ligne pour moi tout seul. Je vais prendre un abonnement à 280 € l'année et je viendrai deux à trois fois par semaine.

Christine Rouzeau

« Je commence l'aquagym »



Ça fait quelques années que je me dis qu'il faut que je fasse de l'aquagym, mais l'ancienne piscine ne faisait pas trop envie. Je suis venue [samedi] pour voir, avec mon mari et mes cinq enfants, d'un à 18 ans. On a vu les jeux, les activités. Ils se sont bien amusés et moi je vais commencer l'aquagym, c'est décidé. On va s'inscrire avec une copine pour un trimestre.

Elles & ils

■ Dominique Souchaud



se justifie après la polémique (photo archives CL). Fin mars, l'élu de Saint-Sulpice-de-Cognac avait accepté la délégation de pouvoirs d'Isabelle Lassale (FN) au conseil d'agglomération. Une «compliance» condamnée par les députés charentais de son parti, La République en marche, Sandra Marsaud et Thomas Mesnier (lire CL de vendredi et samedi). Ce dernier a même saisi la commission des conflits de LREM. «J'aurais apprécié d'être informé en direct plutôt que [...] par la presse», a réagi Dominique Souchaud dans un courrier à Thomas Mesnier. Il y affirme ses divergences avec le FN en fournissant le compte rendu de son vote au conseil d'agglomération, et réfute toute «compliance» avec les idées frontistes.

■ Christian Bouquet,



professeur de géographie politique à Bordeaux (photo CL), est l'invité de l'Université Inter-âges de Cognac aujourd'hui à 14h45 à La Salamandre, pour une conférence sur «Les zones grises à l'origine des crises africaines». Il a été enseignant-chercheur dans plusieurs universités africaines et a œuvré durant 30 ans dans des ambassades de France en Afrique et dans l'océan Indien. Entrée: 8€ pour les non-adhérents.

Emmaüs voit plus grand et les clients sont ravis

L'association a tenu sa première grande vente de 2018, samedi à Cognac. Il y en aura trois autres cette année: la demande est grandissante.

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Deux en 2015, trois en 2016, quatre l'an dernier... En trois ans, le nombre de «grandes ventes» a doublé à Emmaüs Cognac et ce n'est toujours pas assez, apparemment. Samedi, pour la première grande braderie de l'année, le local de la rue Fonck-et-Védrines, à La Chaudronne, était encore noir de monde de 10 heures à 17 h 30. «Un peu moins à midi, mais à 14 heures, c'est reparti malgré la pluie», souffle, vanné, le salarié Viorel Dascalu, rattaché à l'antenne de La Couronne, dont dépend le magasin cognacais, ouvert en 2011 dans l'ancienne salle Saint-Jean

”

De plus en plus, on a une clientèle qui dépasse notre public habituel.

(lire ci-contre). Avec une quinzaine de bénévoles et de compagnons, il a passé la semaine à achalander les lieux et la journée de samedi à gérer le flux des chineurs. Intense, c'est le moins que l'on puisse dire.

«Ily a eu des centaines de personnes, on ne compte même plus. De plus en plus, on a une clientèle qui dépasse notre public habituel, constate-t-il. Des gens qui ne cherchent pas forcément les prix bas, qui pourraient acheter ailleurs mais à qui nos produits plaisent.» Typiquement le cas de Zelig Pinquier, de Cognac, qui s'est déplacée par plaisir, davantage que par nécessité. «Je cherche une éta-



Devant la caisse, la file s'est formée dès 9h, à l'ouverture des portes.

Photo M. B.

gère, explique-t-elle, quelques minutes après l'ouverture du site. Je suis venue voir et finalement, j'ai pris une petite table à 30 €. C'est agréable de voir tout ce qu'ils ont et si on achète quelque chose, on sait que ce sera pour une bonne cause.»

Hier, l'équipe d'Emmaüs n'avait pas encore fait les comptes mais ils s'annoncent déjà bons. Le magasin de Cognac dégage environ 120 000 € de recettes annuelles et une journée comme celle de samedi rapporte «trois à quatre fois plus qu'une vente habituelle». Voire davantage, compte tenu de l'affluence du jour, «jamais vue jusqu'à présent», sourit Viorel Dascalu.

Le magasin Emmaüs de Cognac est ouvert chaque samedi de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 17 h 30. Les dépôts se font les jeudis et vendredis de 9 heures à 16 heures. Contact: 05 45 67 19 56.

Vers un nouveau local à Cognac ?

Au tournant des années 2000, la communauté avait quitté le Cognacais en fermant ses locaux de Jarnac, faute d'activité suffisante. Dix ans plus tard, la branche charentaise, basée à La Couronne, revenait en achetant la salle de la rue Fonck-et-Védrines, pour répondre à la demande renaissante. Ouverts en janvier 2011, les 250 m² de l'ancienne salle Saint-Jean commencent à trouver leurs limites. «C'est presque trop petit maintenant, note Viorel Dalascu. On cherche un nouvel endroit», mieux adapté. Les repérages sont lancés, s'ils aboutissent rapidement le déménagement pourrait avoir lieu dès cette année.

Le chiffre

7530

En euros, c'est le montant du chèque remis à la Ligue contre le cancer par le supermarché Leclerc de Cognac, un record. Pour la troisième année, le magasin et

l'association ont mené une campagne de dons commune. Durant deux semaines, les clients ont été invités à faire un geste de 2 € ou plus, au moment de payer. Ils ont été particulièrement généreux: l'an dernier, l'opération avait collecté 2 200 €, contre 2 700 € en 2016.

Un tournoi médiéval en comité restreint

Vingt adeptes de l'escrime médiévale (lire *CL* de lundi) se sont retrouvés samedi aux Pierrières de Châteaubernard pour le tournoi d'épée longue de la Compagnie d'armes locale. Dont le membre Eric Alvarez a remporté la finale, face à Sébastien Sornet, de Royan. Le grand public, à qui l'événement était ouvert, ne s'est pas déplacé en nombre.

Le budget 2018 équilibré grâce à Grand Cognac

Mehdi Kalaï, maire a réuni le conseil municipal jeudi en début de soirée pour voter les comptes de gestion et administratif des deux budgets communaux et du Service public industriel et commercial (Spic) concernant la toiture photovoltaïque de l'école. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 270 787 €, les recettes s'élèvent à 182 160 € soit un résultat global d'investissement de 88 626 € qui sera reporté au budget primitif 2018. En fonctionnement les dépenses se sont élevées à 403 317 € et les recettes à 507 390 € soit un excédent global de 104 073 € auquel il faut soustraire le résultat d'investissement (55 534 €) et la part du Centre d'action sociale (CCAS) de 680 € soit 15 766 € qui seront versés en recettes de fonctionnement du budget 2018. Le budget 2017 du Spic fait ressortir un résultat global de clôture de 3 206 € qui sera affecté en recettes de fonctionnement du budget SPIC 2018. Sur ce dernier point il est à noter que la vente d'électricité a été supérieure au prévisionnel. Ces budgets sont adoptés à l'unanimité.

Budget 2018. La situation de la commune est très difficile et le

contexte actuel n'est pas favorable avec la baisse de la dotation globale de fonctionnement, de la dotation de solidarité communautaire qui passe de 74 290 € à 43 845 €. *«Ces baisses font penser que l'Etat ne souhaite plus de petites communes et la question de l'avenir de la nôtre se pose»*, précise Mehdi Kalaï. Le budget fonctionnement s'équilibre en recette et dépense à 378 762 €. La partie investissement s'équilibre à 145 475 €, sous réserve d'une attribution de l'agglomération de Grand Cognac d'une subvention de 48 767 €. *«Si tel n'est pas le cas, nous ne pourrions pas investir»*. Pour tenir compte de la baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui baisse de 18,89 % à 10,60 % fixée par l'agglomération, Mehdi Kalaï pense que c'est l'année où il faut opérer une hausse du taux des taxes. Après de nombreuses discussions, il est proposé et acté que la taxe d'habitation passe de 8,65 % à 9,65 %, la taxe sur le foncier bâti de 17,70 % à 18,70 % et la taxe sur le foncier non bâti de 52 à 54 %.

Informations. Les membres d'une entreprise coopérative sont en contact avec la mairie pour la reprise de la boulangerie.

Un nouveau président à l'ADMR

Jean-Marie Nocquet, l'ancien président de la Caisse d'allocations familiales de Charente, a pris la tête de l'ADMR de Rouillac. Avec l'objectif de mieux accompagner les salariées.

Elu à la présidence de l'association d'aide à domicile de Rouillac (ADMR) en décembre dernier, Jean-Marie Nocquet connaît les rouages des associations dédiées aux services à la personne. Après une activité professionnelle à la Saft où il fut responsable des achats, Jean-Marie Nocquet, alerte sexagénaire, a présidé la Caisse d'allocations familiales de la Charente pendant dix ans (2001-2011).

En 2011, il obtient un mandat national pour cinq ans à la CAF. En 2016, il fut également vice-président régional de Pôle emploi. Ne faisant pas étalage de toutes ses responsabilités passées, le président de l'ADMR ne néglige pas pour autant ses capacités à frapper aux bonnes portes ou solliciter les administrations pour faire avancer les dossiers, ou tout au moins «pour mettre en relation les personnes aidées avec les différentes instances».

Un air de nouveauté

Un air de nouveauté s'est rapidement installé place Thiers où l'ADMR a son siège. «J'ai commencé par faire nettoyer les locaux, redonner un coup de fraîcheur, aménager le secrétariat de façon fonctionnelle». Son passé militaire lui a donné le goût de l'organisation matérielle et humaine. 35 salariées apportent une activité soutenue dans le Rouillacais. Environ 150 personnes sont aidées. La priorité du nouveau président: «Remettre les salariés au cœur du dispositif. Redonner de la noblesse à ce métier d'assistante de vie». Pour cela, un



Erika Parantaud (stagiaire), Katia Enaud (secrétariat) et Jean-Marie Nocquet, président de l'ADMR.

Photo CL

emploi à mi-temps a été créé afin de concrétiser l'accompagnement des salariées. «Nous gérons les emplois du temps ici à Rouillac». Trop longtemps, les plannings étaient gérés depuis Angoulême, la proximité était absente du dispositif, «ce



Remettre les salariés au cœur du dispositif. Redonner de la noblesse à ce métier d'assistante de vie.

n'était pas satisfaisant». Les bureaux de l'ADMR sont ouverts chaque matin. «La dépendance s'intensifie, nous avons besoin d'un personnel formé», indique le président. Les personnels seront formés aux problématiques de la dépendance.

Jean-Marie Nocquet balaie d'un revers de main les idées reçues sur l'association. «Je veux que le travail des assistantes de vie soit reconnu». Etant encore vice-président à l'Institut de formation des carrières sociales de Poitiers, le président espère recruter quatre personnes pour assurer les remplacements de vacances. «Des personnes qui auront une formation». Une association qui revendique 630 000 heures

d'interventions dans le département est un gros pourvoyeur d'emplois: «Je m'interdis de faire de l'à peu près». Dans ses prévisions, Jean-Marie Nocquet souhaite rencontrer les élus des communes du Rouillacais afin de développer et mutualiser les services qui pourraient lutter contre l'isolement. «L'ADMR peut faire beaucoup de choses, mais pas seule». «Nous devons reconstruire les réseaux», indique-t-il en faisant appel à de nouveaux bénévoles. Il reviendra à l'association locale d'organiser l'assemblée générale de la fédération le 28 juin à Genac.

Marie-France DUMOUT

SNCF

Un TGV sur cinq aujourd'hui

Aujourd'hui, 43% des personnels indispensables pour faire rouler les trains - conducteurs, contrôleurs, aiguilleurs - devraient débrayer, soit plus qu'hier (35%) mais moins que lors des deux premières journées (48%). Selon la SNCF, si la mobilisation des conducteurs - 74% de grévistes aujourd'hui - est intacte, celle des autres métiers faiblit. C'est un «*phénomène assez classique*», analyse-t-on.

Le trafic dans les gares devrait, par conséquent, rester «*très perturbé*», avec un TGV sur cinq, un Transilien et un TER sur trois et un Intercités sur six aujourd'hui.

Si les grandes lignes de la réforme ne sont «*pas négociables*», Édouard Philippe est «*ouvert aux discussions pour parler des modalités*», a-t-il redit dans un entretien au *Parisien* d'hier. Le Premier ministre, qui promet d'aller «*jusqu'au bout*» de sa réforme, a «*bon espoir qu'à la fin, on s'entende*».

Pourtant, la concertation avec les syndicats - une «*mascarade*», estiment-ils - est au point mort. La dernière séance, vendredi, a exacerbé les tensions, les syndicats appelant à amplifier le mouvement de grève. L'examen du projet de loi sur le pacte ferroviaire débute aujourd'hui en première lecture à l'Assemblée.

Big bang fiscal, épisode I demain

Le gouvernement va lancer demain la campagne de déclaration 2018 de l'impôt sur le revenu, qui servira à enclencher la réforme du prélèvement à la source, censée entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Plus de 37 millions de foyers fiscaux vont devoir, à partir de cette date, déclarer à l'administration les revenus qu'ils ont perçus en 2017, soit via la pré-déclaration reçue par courrier, soit sur via impots.gouv.fr.

La télé-déclaration est obligatoire depuis 2016, au-delà d'un certain seuil de revenus. Le gouvernement a fixé cette année ce plancher à 15.000 euros par foyer fiscal, contre 28.000 euros en 2017.

Cette campagne d'imposition 2018 sera par ailleurs marquée par un «bug» informatique, qui a entraîné un défaut de transmission sur une partie des déclarations pré-remplies, compilant les informations recueillies auprès des employeurs, des banques, des

caisses de retraite ou de Pôle emploi. Ce problème, révélé par le *Canard Enchaîné*, concerne 2% des données reçues par l'administration fiscale et environ 500.000 foyers, pour lesquels le montant des revenus sera sous-évalué. Les déclarations sur internet concernées ont été rectifiées et seront mises en li-

quelques jours après d'un rectificatif.

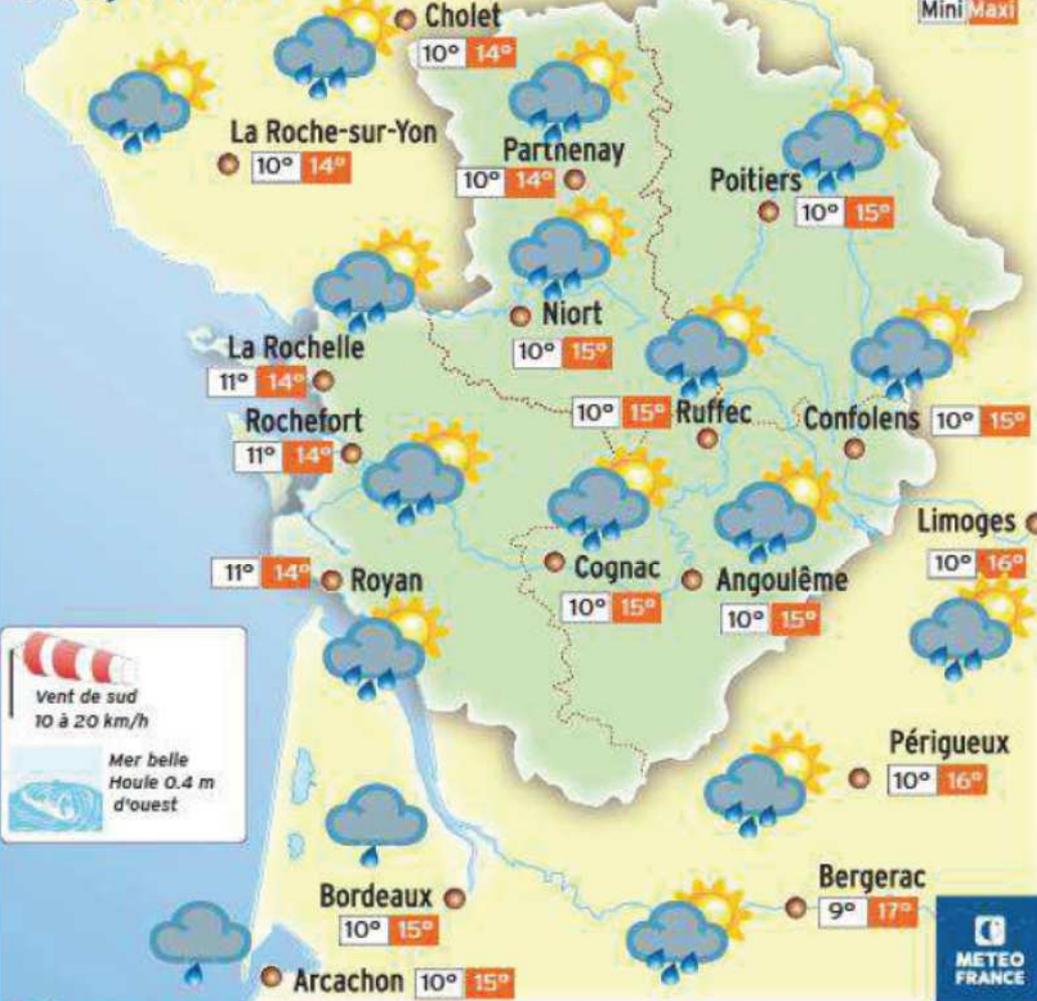
Les foyers effectuant la démarche en ligne pourront en outre découvrir, à la fin de leur déclaration, le taux de prélèvement que l'administration transmettra aux employeurs ou aux caisses de retraite, chargés dans le cadre de la réforme de collecter l'impôt. Ils auront dès



gne normalement demain, précise la DGFIP. Les versions papier, qui arriveront dans les boîtes aux lettres aux environs du 15 avril, n'ont en revanche pas pu être corrigées à temps. Elles seront donc complétées

lors la possibilité de demander la prise en compte d'un taux différencié, pour modifier la façon dont ils seront prélevés - ce que les contribuables optant pour la déclaration papier pourront faire à l'automne.

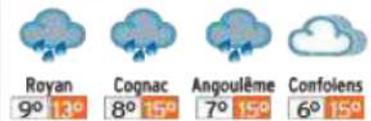
Cet après-midi



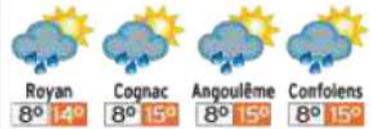
Pluie ou averses.

Le ciel est bien chargé toute la journée ; encore de faibles pluies éparses présentes en matinée, prenant plutôt un caractère d'averses l'après-midi. Vent faible à modéré, d'Est le matin, puis de Sud à Sud-Ouest l'après-midi. Les températures maximales plafonnent entre 14 et 15°.

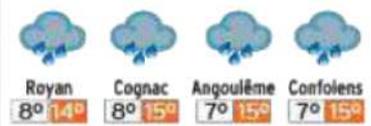
Mardi



Mercredi



Judi



Vendredi



Samedi



Dimanche



HIER

Mini / 16h

SNCF : une guerre d'usur e et d'apparences

SOCIAL Malgré les concessions du gouvernement aux cheminots sur la concurrence, la grève perdure. Une crispation à observer dans ses non-dits

JEFFERSON DESPORT
j.desport@sudouest.fr

Si hier, pour leur troisième jour de grève, la mobilisation des cheminots a quelque peu fléchi, il serait hasardeux d'en tirer toute conclusion. Les week-ends étant moins propices à fédérer les énergies, ce lundi devrait être plus éclairant sur leur détermination à tenir tête au gouvernement. Et à la ministre des Transports, Elisabeth Borne, qui a réaffirmé, dans « Sud Ouest Dimanche », sa volonté de mener cette réforme de la SNCF « jusqu'au bout ». Édouard Philippe tenant exactement le même discours dans les colonnes de nos confrères du « Parisien ». Alors que le texte, qui vise notamment à supprimer le statut de cheminots pour les nouveaux embauchés, arrive à l'Assemblée nationale aujourd'hui, il s'agissait d'occuper le terrain. Et plus encore de conforter l'opinion. Elle qui, selon un sondage publié hier, estime à 62% que l'exécutif ne doit pas céder.

Pas inutile, donc, de lui envoyer des messages. Surtout que la gauche de la gauche, de Jean-Luc Mélenchon, qui a appelé à une grande manifestation à Marseille le 5 mai, à Benoît Hamon en passant par les communistes, rêve de voir s'opérer la jonction de tous les mécontentements. Et ils commencent à être nombreux, malgré leur réelle hétérogénéité : personnels d'Air France, des Ehpad, les gardiens de prison, les facteurs, les retraités, les étudiants...

Un calendrier à rallonge

En attendant, si le risque de contagion existe, cette guerre d'usure qui s'est enclenchée est aussi celle des apparences. Car dans les faits, sur ce dossier de la SNCF, le gouvernement a lâché du lest. En particulier sur le calendrier d'ouverture à la concurrence. Concrètement, si les Régions pourront organiser des appels d'offres à partir de décembre 2019 pour leurs TER, comme le prévoit la législation européenne, elles pourront aussi et surtout continuer d'attribuer directement, c'est-à-dire sans appel d'offres, des contrats à la SNCF jusqu'à la fin de 2023. Et ce, pour une durée maximale de dix ans. Une vraie concession aux cheminots aux yeux de Gilles Savary, l'ex-député socialiste de Gironde et spécialiste des questions de transports : « Avec cette disposition, la concurrence ne sera en réalité obligatoire qu'en 2033. Car la SNCF, aussi bien du côté de la direction que des syndicats, va faire pression dès 2019 sur les présidents de Région pour qu'ils continuent de lui attribuer les contrats. Et tous les présidents de Région n'ont pas le tempérament d'Emmanuel Macron... » En clair, appuie-t-il : « Il y aura très peu de nouveaux entrants sur

le marché ferroviaire. » S'il ne mésestime pas l'intérêt de cette réforme, pour lui, elle est d'abord « générationnelle ». « C'est-à-dire qu'elle va mettre vingt ans à produire ses effets », explique-t-il.

Dans ce débat, Dominique Busseureau, l'ex-ministre des Transports, qui soutient le gouvernement dans son entreprise, avance un argument qui pourrait faire mouche chez les usagers : « Dans l'aérien, l'ouverture à la concurrence a permis de faire tomber les prix. Avant, l'avion n'était réservé qu'à un tout petit nombre. »

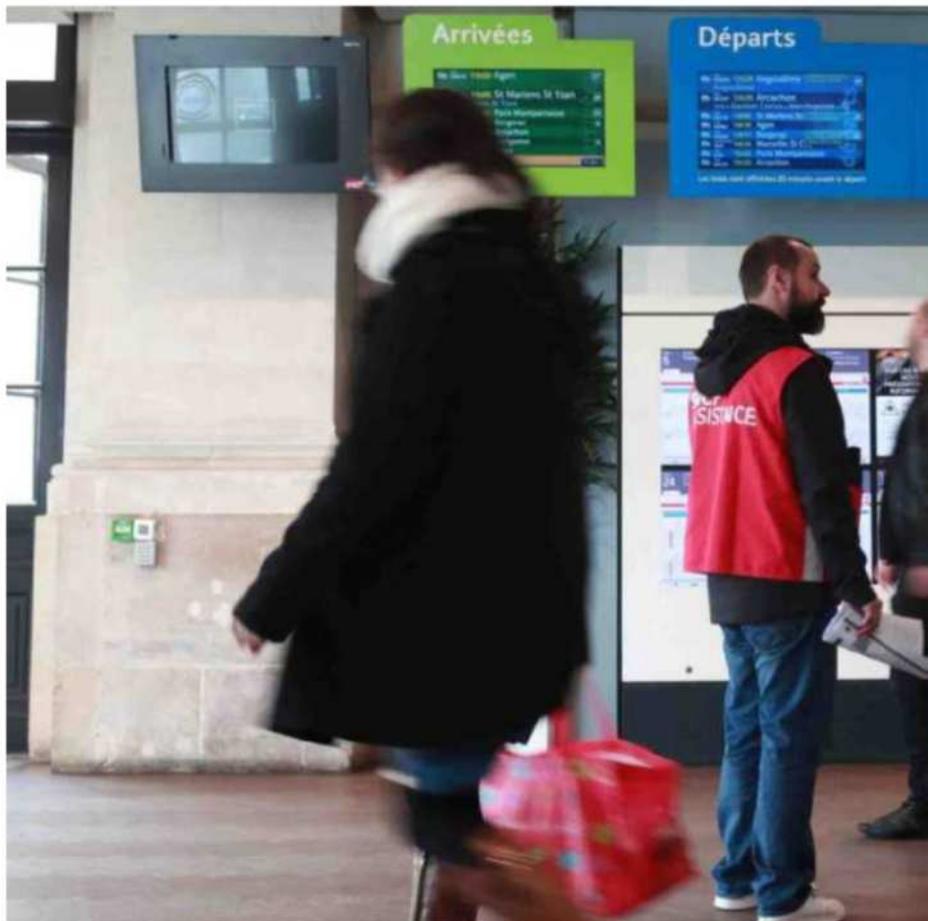
Macron, jeudi, dans le 13H de TFI

Dès lors, comment comprendre ce dialogue de sourds entre le gouvernement et les syndicats de la SNCF ? Surtout que l'État a garanti des conditions sociales de « haut niveau » aux cheminots. La réponse se trouve dans les non-dits de ce conflit, où personne ne peut se permettre de perdre la face. Ni les syndicats. Ni Emmanuel Macron. « Pour les syndicats, il y a de véritables enjeux de pouvoir et d'influence », souligne Gilles Savary. Non seulement des élections professionnelles se tiendront à la fin de l'année à la SNCF. Mais avec la fusion annoncée des différentes instances représentatives du personnel comme l'a actée la réforme du Code du travail, il y aura aussi moins d'élus. Vu sous cet angle, si les syndicats veulent peser, c'est maintenant.

Quant au chef de l'État, qui a fait de sa volonté réformatrice l'alpha et l'oméga de sa politique, tout recule, surtout sur un sujet aussi emblématique, fragiliserait la suite du quinquennat. Hier, François Bayrou, le président du Modem, l'a reconnu : le gouvernement « ne peut pas faire autrement » que de tenir. Ce n'est donc pas un hasard si Emmanuel Macron monte au front jeudi dans le très populaire journal de 13 heures de Jean-Pierre Pernaut sur TF1. Tout un symbole : il sera interrogé dans l'école d'un village de l'Orne, en Normandie. Durant une heure, le locataire de l'Élysée pourra prendre le relais d'Édouard Philippe et de ses ministres. Et jouer son rôle de locomotive.

TRAFIC RÉGIONAL

Aujourd'hui, il faudra compter un TER sur deux dans les cinq départements de l'ancienne Aquitaine. L'ancienne Poitou-Charentes sera légèrement mieux lotie, avec 63% du trafic. C'est au niveau des grandes lignes que les prévisions sont les plus pessimistes. Ainsi, seuls deux TGV (allers-retours) assureront la liaison entre Paris et Bordeaux. Par ailleurs, il sera inutile d'espérer rejoindre Nantes au départ de Bordeaux. Même chose pour la ligne Bayonne-Toulouse.



Les cars « Macron » en profitent

C'était « Noël » pour les compagnies de cars « Macron » mardi et mercredi, la grève à la SNCF entraînant 60 à 70% de réservations en plus. « Les chiffres sont comparables à Noël ou au 14 juillet, sachant que le 3 avril, ce n'était pas un jour férié, et il n'y avait pas encore de vacances scolaires », explique Raphaël Daniel, directeur de la communication chez FlixBus France. Mardi et mercredi, la grève a été suivie de très près par les trois compagnies de cars dits « Macron », du nom du président alors ministre quand il a libéralisé le marché du transport longue distance par autocar, en août 2015.

RENFORTS Les trois entreprises avaient anticipé une explosion de la demande, mais elles ont quand même dû faire appel à leurs partenaires, des PME autocaristes, jusqu'à la dernière minute. « On a mis en place une équipe dédiée pour préparer l'organisation de la grève », précise Roland de Barbentane, PDG de Ouibus (ex-IDBUS, groupe SNCF).

FIDÉLISATION ET CONCURRENCE Isilines a enregistré une fréquentation « quatre fois supérieure ». « On aurait pu mettre de la capacité supplémentaire, elle aurait été absorbée », affirme Hugo Roncal, directeur général de cette filiale du groupe Transdev, qui avait affrété 50 cars de plus. « Sur certaines lignes, comme Marseille ou Bordeaux, on s'est retrouvés très très vite complets, malgré les renforts. » Il reste donc de la place à prendre pour les prochains jours de grève. Cette perspective attire une nouvelle concurrence, à l'image de la plate-forme de



Isilines a enregistré une fréquentation « quatre fois supérieure ». PHOTO ARCHIVES « SO »

covoiturage BlaBlaCar, qui lance, le 13 avril, un service de transport en autocar sur trois axes opérationnels les vendredis, dimanches et jours de grève.

L'afflux de voyageurs digne des grandes vacances s'est traduit par une hausse des prix du même ordre. Chez FlixBus et Ouibus par exemple, il fallait débours environ 30 euros pour un Paris-Lille à la dernière minute, contre 9 euros pour le billet le moins cher, acheté en avance. Mais les trois compagnies insistent : elles n'ont pas changé leurs grilles tarifaires. L'enjeu devient désormais de fidéliser ces nouveaux clients. Si la grève continue jusqu'à l'été comme prévu, une période riche en vacances scolaires et jours fériés, les compagnies de cars « Macron » auront ainsi trois mois pour faire de leurs clients par dépit des clients de choix.

Voyageurs gênés par la grève, à quoi avez-vous droit ?

Un règlement européen prévoit des règles assez avantageuses pour le consommateur. Des avantages, dont la SNCF « oublie » souvent d'informer le voyageur, mais qu'il est possible de réclamer (1).

Quand la règle s'applique-t-elle ?

« Lorsqu'on peut "raisonnablement s'attendre" à ce qu'un train arrive "avec plus de 60 minutes de retard à la destination finale prévue dans le contrat de transport", les voyageurs ont immédiatement » droit à cette possibilité, prévoit le règlement européen du 23 octobre 2007.

À quoi ont droit les passagers ?

Ils ont « le choix » entre trois possibilités : le remboursement intégral du billet, la poursuite du voyage ou un réacheminement vers la destination finale (« dans des conditions de transport comparables et dans les meilleurs délais ») ou « la poursuite du voyage ou un réacheminement vers la destination finale, à une date ultérieure, à leur convenance ». La SNCF ne peut pas imposer un choix. C'est aux passagers d'opter pour la formule qui les arrange.

Pour quels voyages ?

Pour tous les trajets, intérieurs ou internationaux, sauf les trajets régionaux ou urbains.

Quid de la grève ?

La grève n'est pas un cas de force majeure pour la SNCF. Elle n'est ni extérieure à l'entreprise, ni imprévisible. Aucune excuse...

À quel tarif est-on remboursé ?

Le prix du billet, « au tarif auquel il a été acheté ». Cela concerne non seulement la partie non effectuée du voyage, mais aussi la partie déjà réalisée, « si le voyage ne présente plus aucun intérêt par rapport au plan de voyage initial des voyageurs », et même « s'il y a lieu, un voyage de retour jusqu'au point de départ initial dans les meilleurs délais ».

Espèces ou bons de voyage ?

Le remboursement « peut » être payé sous la forme de bons et/ou d'autres services, « si les conditions sont simples ». Mais il doit être payé en espèces « à la demande du voyageur ». Le remboursement doit avoir lieu dans le mois qui suit la demande d'indemnisation.

Un surcoût imposé ?

Normalement, non. On parle de conditions de transport comparables.

Trajet en bus = trajet en train ?

Question de point de vue. Mais il est difficile de défendre que c'est un trajet comparable tant en durée que de conditions de confort.

Indemnité supplémentaire ?

Oui, si vous n'avez pas demandé le remboursement. Cette indemnité est de droit, même si vous avez été réacheminé. Aucune exception n'est admise, même la force majeure ! La Cour de justice européenne l'a clairement dit le 26 septembre 2013. Son montant varie en fonction du retard : 25% du prix du billet payé en cas de re-



Ces droits sont méconnus des usagers. ILLUSTRATION AFP

tard entre 60 et 119 minutes ; 50% en cas de retard de 2 heures ou plus.

Et sur Thalys ou Eurostar ?

Si vous avez acheté les billets sur le site de OUI.sncf ou en gare, c'est avec la SNCF qu'a été conclu le contrat de transport. « À elle d'assumer indemnisation et remboursement des billets », dit la direction de Thalys à Bruxelles...

Nicolas Gros-Verheyde, à Bruxelles

(1) Via le médiateur de la SNCF (sncf.com) ou le Centre européen des consommateurs.

« Cheminot, un statut né dans le privé »

HISTOIRE Georges Ribeill rappelle que le statut a été formalisé en 1920, mais qu'il est né au XIX^e siècle

Docteur en sociologie, Georges Ribeill s'est spécialisé dans l'histoire et la sociologie du rail. Il est l'auteur d'un essai intitulé « Les Cheminots », et dirige « Historail », une revue ferroviaire.

« Sud Ouest » Quelle est l'origine du statut de cheminot ?

Georges Ribeill Sa création formelle s'est faite en deux étapes, en 1912 puis en 1920, mais ce statut est en fait une fabrication du XIX^e siècle. À l'époque, en France, des compagnies privées se lancent dans le chemin de fer, elles mesurent très vite l'importance d'avoir des équipes qualifiées : une locomotive, c'est compliqué à concevoir, à conduire, à entretenir, les métiers du rail n'existent pas encore sur le marché du travail. Il faut donc former et fidéliser le personnel, c'est un investissement économique : l'idée est que les enfants de cheminots se font eux aussi cheminots et ainsi de

suite. Dans cet esprit, des garanties sont proposées aux salariés : assurance de garder son emploi, caisse de secours, pension de retraite, facilités de circulation.

Il s'agit d'isoler la corporation du rail par rapport aux autres salariés du privé. Ce qui est frappant, c'est que toutes ces conditions statutaires se mettent en place sans syndicats ou sans État patron, c'est un choix des compagnies privées. Elles créent une corporation spécifique : des agents, qui se distinguent du reste du marché du travail, vivent dans des cités cheminotes, avec certains « privilèges » qui sont aussi une réponse aux exigences d'un chemin de fer censé fonctionner jour et nuit.

Le statut tel que nous le connaissons aujourd'hui est mis en place en 1920...

Le problème, c'est qu'il y avait des va-

riations dans les traitements selon les compagnies. En 1920, l'État radical socialiste décide, avec l'appui des syndicats cheminots, de codifier tous ces droits et ces faveurs dans un statut unique, imposé aux compagnies privées. Il s'agit aussi de remercier les cheminots pour leur engagement pendant la Première Guerre mondiale, et de tenir compte du caractère éprouvant de leur métier, en particulier pour les chauffeurs et les mécaniciens. En 1937, le chemin de fer est nationalisé, la SNCF est créée, dans un premier temps, une convention collective se substitue au statut, qui revient en 1950.

Des équivalents de ce statut existent-ils à l'étranger ?

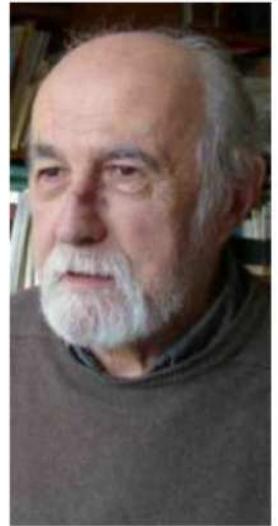
Non, pas vraiment. En Allemagne, une partie du personnel avait le statut de fonctionnaire d'État, ce qui était une forme d'anoblissement. En An-

gletterre, aux États-Unis, le mot « statut » ne convient pas, mais on retrouve des politiques sociales favorables, et l'idée que cette corporation, une fois qu'on l'a formée, il faut la garder.

Quel sens a, selon vous, aujourd'hui, ce statut ?

Sa faiblesse, je pense, c'est qu'il s'agit d'un statut unique pour des métiers très contrastés. Pour le défendre, on invoque le travail de nuit. Certes, la nuit, il y a des trains de travaux, et des agents de la voie qui travaillent. Mais les trains de nuit ont quasiment disparu. Et beaucoup de gares sont fermées à 22 heures. Ce statut codifie l'écoulement des carrières : il laisse peu de place à la polyvalence ou la gestion individualisée des postes et des individus, qui sont très présents dans le management contemporain.

Recueilli par Julien Rousset



Georges Ribeill. PHOTO DR

Transport scolaire : qui va payer les factures ?

GESTION Des factures impayées mettent des villages en difficulté. Région et Département se renvoient la responsabilité

BERTRAND RUIZ
b.ruiz@sudouest.fr

Des maires inquiets et des transporteurs qui grognent. Le transfert de la compétence transport scolaire, du Département vers la Région, n'a pas été aussi limpide qu'on aurait pu le supposer. Quelques explications techniques : la loi Notre a imposé aux Régions de gérer les transports scolaires depuis le 1^{er} septembre 2017. Une compétence jusqu'alors dévolue aux Départements.

Si ce n'est que, pour des raisons évidentes de proximité, les collectivités compétentes ont la possibilité de déléguer l'organisation du transport scolaire à ce que les administratifs appellent les « AO2 » (Autorités organisatrices de transports de second rang).

Dans l'embaras

En clair, sur le terrain, hors agglomérations, ce sont les communes qui, sous le couvert de syndicats intercommunaux à vocation scolaire (Sivos), organisent le transport des élèves de leurs propres écoles. L'autorité compétente, elle, règle la plus grosse part de la facture en versant des subventions aux « AO2 ». Ainsi, quand le Département était aux manettes du transport scolaire, chaque Sivos percevait une subvention pour chaque trimestre scolaire. Problème, la subvention qui doit couvrir les dépenses du trimestre avril-juin 2017, le dernier avant le transfert de la compétence, n'a toujours pas été versée.



Les transports scolaires, un sujet de tension entre la Région et le Département. PHOTO ARCHIVES J.-C. S.

« Ça nous met dans l'embaras », témoigne Jean-Luc Dedieu, maire de Manot, une commune associée en Sivos avec Ansac-sur-Vienne pour desservir les écoles des deux villages. « Le transporteur pourrait décider d'arrêter du jour au lendemain, sans que l'on ne puisse rien dire. Nous, nous voulons qu'il continue, nous sommes satisfaits du service. Il va falloir qu'on fasse l'avance, au moins pour ce trimestre, en gros 3 000 € pour chacun de nos villages. Ça peut paraître une petite somme mais pour des communes de notre taille, ça reste un effort. On espère récupérer cet argent. »

Qui va payer la facture ? Le Département a fait savoir aux Syndicats intercommunaux qu'ils devaient désormais se tourner vers la Région. Une position qui a grandement irrité le président de Nouvelle-Aquitaine, Alain Rousset, auteur d'une missive sans équivoque, adressée à François Bonneau, président du Département : « J'ai pris connaissance avec

une certaine surprise du courrier que vous avez transmis aux autorités organisatrices de second rang. Je ne peux partager votre analyse et regrette que ce sujet n'ait pas fait l'objet d'un traitement direct entre nos deux collectivités ». Alain Rousset dit aussi « regretter le caractère public et potentiellement polémique que prend ce dossier ».

Un arbitrage bientôt

Pour le président de la Région, il n'y a pas à sourciller : sa collectivité ne peut pas régler « une dépense qui correspond à une période où elle n'assumait pas la compétence transférée au 1^{er} septembre 2017 ». Une dépense que « notre payeur ne manquerait pas de rejeter ». Alain Rousset renvoie donc les syndicats intercommunaux vers leur premier interlocuteur : « J'ai écrit au président du Conseil départemental en ce sens, lui demandant de régler les montants dus afin de restaurer une situation normale ».

Mais, au Département, l'analyse de la situation est complètement différente. Habituellement, les subventions attribuées aux Sivos pour le trimestre avril-juin sont calculées et versées en octobre ou novembre. Or, le Département affirme que la Région dispose des ressources pour honorer les versements aux « AO2 » dans la mesure où ces subventions ont été prises en compte au moment du transfert de compétence. Bref, un bel imbroglio technique administratif. . .

« On n'a pas la même appréciation sur qui doit financer cette somme résiduelle mais nous allons trouver un arbitrage dans les meilleurs délais », indique François Bonneau. Cela dit, il reste aux « AO2 » à s'interroger sur l'avenir : elles sont encore dans l'attente des subventions pour les deux premiers trimestres scolaires 2017-2018. Ceux-là sont du ressort exclusif d'une Région qui, en héritant de la compétence, doit veiller à traiter chaque territoire de la même manière. . .

Le porte-à-porte européen de LREM

ANGOULÊME Samedi, le député Thomas Mesnier et une vingtaine de militants LREM ont lancé, du côté de Saint-Cybard à Angoulême, la « marche pour l'Europe » organisée par le parti au pouvoir. « Nous reprenons la même méthode que celle qui avait lancé le mouvement En Marche, à savoir aller à la rencontre des habitants pour prendre le pouls du pays », explique le député charentais. « Là, il s'agira de faire remonter les impressions et avis des gens sur la question européenne, de



Les militants LREM, samedi, à Angoulême. PHOTO LOÏC DEQUIER

permettre aux citoyens de dire ce qu'ils en pensent sans tabou. Le fait que nous soyons pro-européens n'empêche pas la critique : nous ne sommes pas euro-béats ». Et si les citoyens venaient à s'aventurer hors du sujet, vers l'actualité sociale ? « Nous ne sommes pas là pour convaincre mais pour écouter, quel que soit le sujet ». D'autres marches du même ordre auront lieu en Charente les prochains week-ends.

Le drone enflamme les pompiers charentais

SECOURS

Le Département vient de se doter de cet engin volant. Loin d'être un gadget, il constitue une vraie plus-value stratégique

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

Le préfet a signé l'autorisation définitive mardi. Pour les pompiers, c'est un feu vert : ils peuvent utiliser le drone avec une autorisation permanente et même la nuit. « Ces deux éléments sont importants car ils nous placent en pointe dans ce qui se fait en matière de drone chez les pompiers », explique le capitaine Christophe Reiller, qui dirige la compagnie de Cognac.

S'il s'exprime au nom du Service départemental de secours et d'incendie de la Charente (Sdis16), c'est parce que l'arrivée de cet engin volant est étroitement liée à un de ses hommes. « Julien Queffelec est sapeur-pompier volontaire, détaille le capitaine. C'est lui qui est venu nous voir, en 2013, pour nous dire qu'il serait intéressant de travailler ensemble sur le sujet. »

Un expert pour la mission

L'homme est en effet un expert. Il a créé une société spécialisée dans la fabrication de drones. « Celui que j'utilise pour le Sdis n'a rien d'un gadget, prévient-il. Il faut un brevet, et c'est un vrai métier. » L'utilisation du drone va apporter une plus-value aux pompiers : « Elle permet d'avoir un œil sur une intervention sans exposer d'homme », résume le capitaine Reiller.

Concrètement, ce nouvel outil a dû s'intégrer à des procédures déjà très précises. Le commandant des opérations doit valider sa venue et lui fixer un objectif. Ensuite, le drone ne va pas décoller aussitôt.



Pour l'heure, le sapeur-pompier volontaire Julien Queffelec est le seul télépilote opérationnel, mais deux autres ont été formés dans le département. PHOTO J.G

L'expert doit éviter la présence d'obstacles dans les airs et ne pas survoler de personnes. « Mon modèle a une autonomie d'environ quarante-cinq minutes et ne doit pas aller au-delà de 150 mètres de haut, poursuit Julien Queffelec. J'ai un écran de contrôle qui permet de voir très précisément. » Le système a fait l'objet de nombreux tests, dont un en gare d'Angoulême en octobre 2017, pour un soupçon de fuite de gaz. « L'intervention du drone a contribué à identifier le contenu des wagons du train, mais aussi à garder un œil sur les hommes alors qu'ils étaient sur un secteur très vaste », met en avant le capitaine Reiller.

Peu d'argent investi

Et les exemples sont nombreux. En octobre 2015, un incendie s'était déclaré dans une zone marécageuse de Gensac-la-Pallue. Les pompiers avaient eu du mal à évaluer l'ampleur du sinistre à cause du terrain boueux. « Avec le drone, on aurait pu cartographier le terrain en un rien de temps, assure le télépilote.

Cela fait gagner un temps phénoménal. » La machine est également un vrai atout sur des terrains d'inondation ou dans de grands incendies de bâtiments.

Et les possibilités sont nombreuses, selon l'expert. « Le drone est évolutif, alors on pourrait même y fixer une caméra thermique. » Pour l'instant, il s'agit d'un vœu pieux. Le drone reste la propriété de Julien Queffelec. Et dans cette période où les dépenses publiques sont scrutées à la loupe, le Sdis n'a eu qu'un investissement financier minimum dans l'affaire. Ce qui n'empêche pas les pompiers de rêver. Avec un peu plus de matériel, il serait possible de diffuser les images vidéo directement dans le poste de commandement, pour plus d'efficacité.

Quoi qu'il en soit, l'usage du drone est un plus, pas une obligation. « Si Julien arrive et qu'il y a



Les images aériennes sont un atout précieux. PHOTO SDIS16W

dix pompiers et trente victimes, il viendra aider en tant que pompier volontaire, et laissera le drone de côté. C'est l'avantage que l'on a en Charente. Notre télépilote a une vraie légitimité en tant que pompier. » Deux autres hommes ont été formés mais ne sont pas encore opérationnels.

 **sur sudouest.fr**
La vidéo du drone en action sur une intervention

Faire du vélo en ville ? La galère selon les cyclistes

TRANSPORTS Selon un sondage, Cognac est jugée « défavorable » aux cyclistes. L'association Vélod'vie tente de faire des propositions pour améliorer les choses

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

Cognac, ville moyenne dans un environnement rural, pourrait être un petit cocon pour les vélos. C'est déjà partiellement le cas grâce à la Flow Vélo, cette véloroute nationale qui permet de relier Thiviers (en Dordogne) à l'île d'Aix (en Charente-Maritime), en sillonnant, d'est en ouest la Charente. Toutefois, cet investissement cache un autre enjeu : celui du vélo de ville. « Là, on peut dire qu'il y a une belle marge de progression », résume pudiquement Thierry Fabian, le président de Vélod'vie.

Cette association constituée voilà un an vise à développer le vélo comme moyen de transport dans l'agglomération. Elle a adhéré à la Fédération des usagers de bicyclette (FUB), qui vient de dévoiler le baromètre des villes cyclables, en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et la Sécurité routière. « Les résultats du baromètre confirment notre analyse », annonce Vanessa Testud, une autre membre de Vélod'vie. « Cognac est jugée "défavorable" à la pratique du vélo. »

Trois obstacles majeurs

Le questionnaire a enregistré 101 votes, soit 0,54% de la population de la ville. Au final, la cité des eaux-de-vie se classe 75^e sur 89 pour les villes de moins de 20 000 habitants, et 189^e sur 213 dans les villes de moins de 50 000 habitants. Pour comprendre ce pédalage, il faut remonter aux critères de classement. L'un des reproches de Cognac est de ne pas disposer d'un réseau cyclable « complet et sans coupure ».

« À Cognac, on a trois gros obstacles, développe Thierry Fabian. Le fleuve Charente, la voie ferrée et la



Vélod'vie répertorie les difficultés pour les signaler aux politiques. PHOTO J.G.

RN 141. » L'autre critère réside dans des itinéraires « directs et rapides ». Pour y arriver, l'association organise des randonnées urbaines thématiques (lire ci-contre). L'idée est ensuite d'en faire un retour d'expérience pour faire changer les choses. « Il faut être source de proposition », précise l'association.

En la matière, Vélod'vie ne semble pas faire preuve d'intégrisme. « On ne réclame pas des pistes cyclables partout,

« On ne réclame pas des pistes cyclables partout »

car on a conscience des contraintes, mais simplement de pouvoir partager la route. » Un bon étalonnage des vitesses est ainsi réclamé : « Il faudrait réduire certains endroits à 20 km/h. Les 30 km/h pourraient être la norme tandis que les 50 km/h seraient réservés aux grands axes. »

Au final, les 54 adhérents de Vélod'vie semblent surtout réclamer des mesures de bon sens : « Il existe

Des itinéraires à conseiller

Comment aller faire ses courses en toute sécurité ? Tel était l'objectif de la randonnée urbaine de Vélod'vie, samedi. Le groupe s'est élancé depuis la place d'Armes. Pour rejoindre Auchan, passage par les rues de Chalais, Lomheyer et de la Pallue. « Car l'avenue d'Angoulême est infâme pour nous », affirment les participants. Nids de poule, voitures qui frôlent les cyclistes... Autant de pièges évités avec un itinéraire parallèle. « Là, on est en toute sécurité », affirme Xavier. Au retour, le groupe conseille de passer par le haut des Vauzelles.

Autant de conseils que l'on peut retrouver sur le site Internet www.geovelo.fr, qui recense les itinéraires directs et sûrs.

certain itinéraires qui ne demandent qu'à être signalés. Dans certains cas, il faudrait également inverser des stops ou permettre aux vélos de remonter les voies. » Et les membres de faire un appel du pied : « Avec une réflexion globale sur la circulation, on peut arriver à une politique pas forcément coûteuse qui favorise ce mode de déplacement qui n'a que des avantages. »

Un message politique

Un message visiblement entendu. Vélod'vie sera un interlocuteur de

Grand-Cognac dans son plan global des déplacements, actuellement en préparation.

L'association a également l'oreille de la mairie. Michel Gourinchas, cycliste pratiquant mais uniquement dans la branche loisirs, semble abandonner son scepticisme d'antan sur le vélo de ville.

« C'est bien qu'il y ait une association qui nous booste un peu », glisse le maire.

Association Vélod'vie : contact par courriel à velodvie@fub.frou.fr sur le compte Facebook [Veldoviecognac](https://www.facebook.com/Velodviecognac).

Ils ont fait le tour de Grand-Cognac à vélo

LOISIRS Le départ a été donné à 8 h 30. Hier matin avait lieu le Tour cyclotouriste de Grand-Cognac. « C'est notre onzième édition », s'est félicité Yves Gautier, président du Cognac Cyclotourisme Club. « L'an dernier, nous avions 180 inscrits, contre 120 cette année. Il est possible que le mauvais temps ait joué en notre défaveur. » Les participants sont partis du complexe des Vauzelles. De là, ils ont pu emprunter, au choix, deux itinéraires fléchés : l'un de 55 km, l'autre de 86 km. « Cela montre l'étendue de notre terrain de jeu sur le territoire, a



Le 11^e Tour cyclotouriste s'est déroulé hier matin, avec 120 personnes. PHOTO J.G.

ajouté Yves Gautier. Et malgré le petit déficit en nombre de concurrents, nous sommes devenus un rendez-

vous traditionnel. D'ailleurs, nous organiserons la Semaine fédérale en 2019. Avant cela, il y aura une nouvelle randonnée le 18 septembre prochain, qui partira du parc des Borderies, à Cognac. »

La mairie offre des casques de vélo aux enfants

SÉCURITÉ Pour la 10^e année consécutive, la Ville de Cognac a souhaité renouveler son dispositif d'attribution de casques à vélo auprès des enfants des écoles. Ainsi, 212 élèves de CP se sont vus offrir un casque, désormais

obligatoire pour tous les enfants âgés de moins de 12 ans. Cette distribution s'est accompagnée, la semaine dernière, d'une sensibilisation dispensée par la police municipale.



212 élèves ont profité de ce cadeau cette année. PHOTO DR

L'X'eau est enfin dégusté

PISCINE Le complexe aquatique de Grand-Cognac a vécu son premier test, ce week-end. Samedi, la journée de gratuité a attiré 634 curieux. Voici ce qu'ils en ont pensé

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

Après des mois, si ce n'est des années d'attente, le complexe aquatique des Vauzelles a ouvert ses portes au public samedi, après une inauguration officielle jeudi soir.

Pour l'occasion, l'entrée à l'X'eau était gratuite, tout au moins pour la partie ludique. Et il n'y a eu ni flop, ni raz-de-marée. Le matin, le public a été très timide. « Pour ce genre d'ouverture en région parisienne, il y a parfois deux heures de queue », se souvient Réginald Galland, directeur de l'équipement de Grand-Cognac. Au final, 634 curieux ont réalisé leurs premières longueurs. Mais qu'en ont-ils pensé ?

« C'est top, s'exclame Markenson, un Cognacais de 19 ans. Je connaissais

l'ancienne piscine, et elle avait fait son temps. » Le jeune homme a même acheté un pass à 9,50 € pour la partie bien-être, qui était resté payante samedi. « Le sauna est bien mais le hammam a quelques défauts d'étanchéité. Mais franchement, tout ça ensemble, c'est génial. »

Quelques bébés

Une longue file d'attente se forme devant l'entrée du toboggan. « Ça secoue un peu trop », lance un petit garçon à la sortie. Du côté des maîtres nageurs, grand sourire : « On a que des bons retours », assure Robert.

Certains sont choqués par l'odeur de chlore alors que la piscine fonctionne à l'ozone. Les maîtres-nageurs expliquent qu'un peu de chlore reste nécessaire malgré tout. Pas de quoi gâcher l'ambiance des familles et ado-



Les petits bassins ont fait le plein d'enfants et d'adolescents. PHOTOS J.G.

lescents présents. « Il y a quand même un peu trop de bruit », assure une maman, relevant ainsi que le plafond acoustique ne remplit pas autant sa fonction qu'annoncé.

Et puis il y a les grincheux. « L'eau est à 28° mais c'est trop froid », tient à signaler une famille, quand une autre se plaint du manque de savon. « C'est trop petit », entend-on dans la baie vitrée à l'étage qui permet de surveiller ses enfants sans acheter de billet. D'ailleurs, beaucoup de curieux n'ont même pas franchi le cap. « Je suis une voisine et j'ai vu la piscine sortir de terre donc je suis venue par curiosité, assure Mireille. Je reviendrai quand il y aura moins de monde. »



Les parents peuvent surveiller les enfants sans rentrer dans la piscine

SUR
sudouest.fr
D'autres photos du premier jour de fonctionnement



Les nageurs ont pu profiter des lignes d'eau dans le grand bassin

Un déficit inquiétant

« La situation est très difficile pour l'état des finances de la commune. » C'est en ces termes que Mehdi Kalai a ouvert la réunion du Conseil municipal, jeudi. Certes, les comptes 2017 ont fait état d'une situation équilibrée, avec un excédent de fonctionnement de 104 073 euros, dont 88 626 euros seront affectés à l'investissement 2018. Le budget annexe du Spic (Service public d'intérêt commercial) photovoltaïque s'autofinance, et « c'est bien ».

Mais les perspectives 2018 sont nettement moins positives. La baisse prévue des dotations d'État (de 38 648 euros en 2017 à 34 000 euros), et celle de la DSC (Dotation de solidarité communautaire) (de 74 290 euros à 42 000 euros) créent un manque à gagner de 38 000 euros. En essayant de rogner sur tous les chapitres, en limitant au strict nécessaire les dépenses d'investissement, le budget primitif 2018 s'établit à 145 475 euros en investissement et à 378 752 euros en fonctionnement (507 390 euros en clôture 2017). Encore faut-il que l'Agglomération de Grand-Cognac accorde une aide exceptionnelle pour laquelle la commune remplit les critères d'attribution.

Autofinancement

Mehdi Kalai le répète : « Nous sommes entrés dans l'Agglo pour être plus forts tous ensemble ; en fait, nous nous retrouvons dans la difficulté. Si nous ne sommes pas aidés, nous ne ferons plus d'investissements dans la commune, et nous ne pouvons pas recourir à des emprunts. » Dans ce contexte tendu, une bonne nouvelle cependant pour les habitants de Brévilles : la



Mehdi Kalai, un maire pas si serein qu'il n'y paraît. PHOTO P. B.

Le pire des cas

La menace d'un budget recalé parce que présenté comme déficitaire (sans aide extérieure) est réelle. Par conséquent, la perspective d'une démission collective des élus n'est pas exclue, tout comme une fusion de communes. Ce qui n'est pas à l'ordre du jour pour le moment.

taxe d'enlèvement des ordures ménagères va passer de 18,89 à 10,68 %. Ce qui a incité les élus à relever (de 1 ou 2 %) le taux des taxes locales : taxe d'habitation de 8,65 à 9,65 % ; taxe foncière sur le bâti de 17,70 à 18,70 %, et sur le non bâti de 52 à 54 %.

Cette procédure, vécue comme une recherche d'autofinancement en direction de l'Agglo, va rapporter 151 514 euros au lieu de 142 139 euros.

Pierre Barreteau

Le cas Souchaud suscite le débat

GRAND-COGNAC La députée Sandra Marsaud a saisi LREM pour traiter le cas de Dominique Souchaud, accusé d'avoir aidé le FN

Sera-t-il sanctionné voire exclu de La République en marche (LREM) ? Dominique Souchaud est, depuis jeudi, dans l'œil du cyclone. Le maire de Saint-Sulpice-de-Cognac est accusé de « complaisance » avec le Front national.

Plus précisément avec Isabelle Lassalle. Pour rappel, l'élue FN/RBM n'avait trouvé personne pour prendre son pouvoir, le 29 mars, lors d'un Conseil d'agglomération de Grand-Cognac. Au dernier moment, Dominique Souchaud avait accepté de prendre sa procuration. Ainsi, il avait voté à la fois pour lui-même, selon ses opinions, mais une deuxième fois au nom d'Isabelle Lassalle, en fonction des consignes de vote qu'elle avait données.

Jeudi, Thomas Mesnier (député d'Angoulême et référent du mouvement en Charente) a informé publiquement qu'il avait saisi la com-

mission des conflits de LREM, auquel adhère Dominique Souchaud. Mais l'histoire n'aurait pas vraiment commencé là. Sandra Marsaud

« On sait que Dominique Souchaud aime faire parler de lui » déclare aujourd'hui à « Sud Ouest » être à l'origine de la procédure : « J'ai d'abord prévenu les Marcheurs de ma démarche, avant d'alerter le cabinet du président du mouvement Christophe Castaner », affirme la députée de Cognac. Toutefois, elle affiche une différence de vue avec Thomas Mesnier. « Lui a choisi de rendre cela public, alors que moi j'aurais préféré que cela reste en interne. »

Un déni de démocratie ?

Mais sur le fond, que pense la députée du cas Souchaud ? « On sait qu'il aime faire parler de lui, répond Sandra Marsaud. Ça ne m'étonne donc pas de lui. » Car pour l'élue, le problème vient autant du fait d'accepter le pouvoir d'Isabelle Lassalle que de l'attitude avec le Front national. « Il faut savoir qu'il a une lon-



Dominique Souchaud est jugé comme un « électron libre » par Sandra Marsaud, députée de Cognac. PHOTOS ARCHIVES J.G.

Tout bénéfique pour le FN ?

Et si le grand gagnant de cette polémique était le Front national ? En tout cas, Isabelle Lassalle semble tirer parti de la situation. Dans des messages publiés sur son compte Facebook, l'élue municipale de Cognac tire les marrons du feu : « Marsaud, solidaire de qui ? Mise à part d'elle-même... Des leçons de morale des adeptes du vivre-ensemble, les petits soldats de la dictature qui ont oublié la notion de démocratie ! Mais qui sont les plus intolérants ? [Certainement pas ceux qui se déclarent] les partisans du vivre-ensemble. Quel bel exemple de tolérance et de fraternité ! Et monsieur le député Thomas Mesnier n'a-t-il pas d'autres dossiers plus importants à traiter ? »



Isabelle Lassalle est élue à Cognac et à l'Agglo.

PHOTO ARCHIVES J.G.

gue histoire avec le FN, qu'il n'a pas hésité à draguer. » Toutefois, une question se pose : Dominique Souchaud a dit, au moment du vote à Grand-Cognac, qu'il « n'adhère pas aux idées » du parti d'extrême droite. Ainsi, ne serait-ce pas un déni de démocratie que d'empêcher le FN de voter dans une assemblée où il est élu ? « Non, objecte Sandra Marsaud. C'est de la responsabilité de Dominique Souchaud de défendre les valeurs de LREM. Et nos idées sont progressives, à l'inverse du Front national. »

Question de principe

Le principal intéressé, lui, reste sur sa position : « Ce n'était pas une

aide au Front national, certainement pas, écrit le maire de Saint-Sulpice sur son compte Facebook. Mais le respect du corps électoral, oui, absolument ! Étant très loin des idées FN, est-il toutefois normal que ce parti ne puisse s'exprimer dans une assemblée de 58 communes où le FN représente entre 15 et 30 % du corps électoral ? J'ai accepté par respect de ces électeurs qui doivent pouvoir être représentés. Est-il utile de faire un drame, et pourquoi autant de vagues pour cela ? »

Pour l'heure, on ignore quand la commission des conflits de LREM pourrait se pencher sur ce problème.

Quels sont les critères pour évaluer une BD ?

Réunis vendredi 31 mars, les membres du jury de lecteurs, qui sont des adhérents de la médiathèque, a reconnu s'être jeté avec délectation dans la lecture des six bandes dessinées sélectionnées dans le cadre de Bulle de lecteurs. Ce prix littéraire est porté par le Service départemental de la lecture et la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême.

Juger une BD ne fut pas chose aisée pour nos participants qui ont

un peu avancé à tâtons. Fallait-il privilégier le texte, l'image, son ressenti ? D'où l'idée émise par certains de disposer d'une grille d'évaluation. Forcément, un nom, celui de Lucas Varela, illustrateur d'une des BD sélectionnées, s'est invité dans l'échange. Certains lecteurs du jury avaient pu le rencontrer au mois de mars dernier. Le nom du lauréat sera divulgué le 26 avril à 18 heures, au Conseil départemental.

Sandra Balian



Pierre Nau, de la médiathèque (deuxième à partir de la gauche), a animé les échanges. PHOTO S.B.

Le Conseil unanime sur le budget

Mercredi soir, les élus jamacais ont adopté à l'unanimité leur budget 2018. La maison de santé, d'importants travaux de voirie, une enveloppe pour une éventuelle réserve foncière... les investissements se veulent importants mais maîtrisés. Après le vote du compte administratif 2017 qui fait apparaître un excédent antérieur reporté de 1 550 942 euros en fonctionnement et de 97 652 en investissement, les élus ont voté le maintien du taux des trois taxes.

Concernant le budget primitif 2018, la section fonctionnement s'équilibre à 5 208 581 euros et la section investissement à 2 297 500 euros. « Nous essayons de contenir les dépenses tout en étant à un bon niveau d'investissement », a souligné Philippe Gesse, adjoint en charge des finances qui s'est attelé à la présentation de ce budget.

Nouveau lotissement

Concernant les investissements à hauteur de 1 585 550 euros pour le budget principal, il faut retenir les importants travaux de voirie et d'effacement de réseaux pour 800 000 euros, en particulier au niveau de la rue de l'Aumônerie ; l'aménagement du cimetière des Grand'Maisons pour 180 000 euros ; une réserve de 160 000 euros destinée à saisir d'éventuelles op-



Un budget voté sans remarque de l'opposition. PHOTO S. C.

portunités foncières dans la perspective de lancer un nouveau programme de lotissement puisque l'extension du lotissement Saute-Ageasse est d'ores et déjà en cours ; ou encore 148 000 euros prévus pour le stade avec notamment l'éclairage de la piste.

Les subventions aux associations ont été maintenues pour un total de 146 380 euros.

Concernant le budget annexe de la maison de santé, il s'équilibre à 3 310 468 euros. Les fouilles ont démarré et vont s'étaler sur deux mois, les entreprises ont été retenues et une rencontre est prévue la semaine prochaine. Le chantier pourrait débuter mi-mai.

Séverine Caillé

Mitterrand et « Chabot »

Parmi les autres points à l'ordre du jour, il y avait le recrutement d'un personnel saisonnier pour la donation Mitterrand, qui ouvrira du 22 avril au 16 septembre.

Enfin, le maire François Raby a annoncé à son Conseil qu'à la suite de la remise à l'eau du « Chabot », il avait envoyé une « lettre pas sympathique » au propriétaire, s'étonnant par la même occasion que ce dernier n'ait toujours pas adressé d'excuses aux 22 naufragés.